

Policiers agressés, multiples coups de couteau : merci, Dupond-Moretti !



Un policier affecté au commissariat de Seine-Saint-Denis, hors service, a été passé à tabac, roué de coups, devant son domicile, à Othis (77), par 5 voyous.

Il a pu être dégagé grâce à sa compagne qui est allée récupérer son arme de service et a menacé les agresseurs de tirer.

Agés de 18 à 24 ans, ces cinq individus originaires d'Othis, de Dammartin-en-Goële, de Crécy-la-Chapelle et de Drancy, avaient été interpellés. Ils sont passés en jugement devant le tribunal de Meaux et ont été très lourdement condamnés... Je plaisante, bien sûr !

Des peines de six à huit mois de prison, avec sursis probatoires, et six mois ferme, assortis du port d'un bracelet électronique, pour celui qui a porté les coups les plus violents, ainsi que 105 heures de travail d'intérêt général, et cela pour des faits de violence en réunion.

La qualité de policier, comme circonstance aggravante, n'a pas été retenue, alors que cette agression avait été préméditée et que les cinq voyous savaient qu'il s'agissait d'un « flic » et, apparemment, connaissaient l'adresse de son domicile, puisqu'ils ont tambouriné à sa porte à 1 h 45 du matin.

« Keuf ou pas keuf, on va le défoncer » ont entendu des voisins.

Selon leur avocate, Me Sofia Ferreira « Ces jeunes sont partis

chercher des explications sur un coup de tête. Ils ne voulaient pas commettre de violence ».

Tiens donc ! Et si la compagne du policier ne les avait pas menacés à l'aide d'un pistolet, ils l'auraient peut-être achevé, ces jeunes, non ?

Et si la compagne du policier avait tiré, pour le sauver ?

*Mardi soir, à une heure d'intervalle, deux hommes ont été grièvement blessés par arme blanche.

Il était 21 h 30, à Sarcelles, lorsque ce jeune homme de 24 ans a été frappé à l'aide d'un couteau et a dû être hospitalisé à l'hôpital Beaujon, de Clichy, dans les Hauts-de-Seine, avec une plaie profonde dans le bas du dos.

Selon un témoin il s'agissait de deux individus qui ont pris la fuite, après lui avoir volé son portable, son portefeuille... et ses chaussures !

Une heure plus tard, à 22 h 30, mais à Arnouville, avenue de Choiseul, près de la gare, c'est un homme âgé de 42 ans qui a reçu un coup de couteau à l'aîne gauche. Secouru par les pompiers, il a été dirigé vers l'hôpital de Gonesse et son pronostic vital était engagé.

L'auteur, un individu, âgé de 45 ans, a été placé en garde à vue.

*À Marseille, ce n'est pas dans le service du professeur Raoulx, mais à l'hôpital Saint-Joseph, situé boulevard de Louvain que, dans la nuit du 8 au 9 septembre, des infirmières des urgences ont entendu des bruits suspects dans l'une des chambres où était hospitalisée, pour suspicion de contamination au Covid-19, une femme, âgée de 87 ans et atteinte de la maladie d'Alzheimer.

Elles ont eu la surprise éprouvante de découvrir un individu, âgé de 68 ans, qui tentait de violer la presque nonagénaire,

étendue, nue, sur son lit.

Appelé en renfort, le personnel a pu maîtriser l'individu avant l'arrivée des forces de l'ordre.

Le violeur a été placé en garde à vue et une enquête a été ouverte pour tentative de viol sur personne vulnérable.

Pour tous ces faits divers, nous ignorons les identités et les origines des coupables !

Mais, pour celui-ci, il paraîtrait, selon lui, qu'il est originaire du Kosovo et pourtant, malgré deux mesures judiciaires d'interdiction du territoire français, il ne peut être expulsé car son pays, le Kosovo, refuse de le reconnaître comme l'un de ses ressortissants.

Depuis 2018 il a purgé des peines de 3 et 6 mois de prison pour des vols avec effraction, outrages et rébellion, mais cela c'est de la broutille.

Migrant clandestin, en situation irrégulière et multirécidiviste, il est assigné à résidence dans un hôtel, à Angers, dans le département du Maine-et-Loire.

Au cours d'une sortie autorisée, il a séquestré, violé puis étranglé une étudiante, chez elle, dans son domicile.

Il avait déjà agressé sexuellement une handicapée au CHU d'Angers.

Nous allons donc conserver ce « monstre » contre notre volonté, comme nous conservons tous ces clandestins en situation irrégulière puisque les pays dont ils se déclarent originaires refusent de les accueillir !

Il y a de la place pour eux, et pour bien d'autres, dans l'ex-bagne de Saint-Laurent-du-Maroni, il suffirait de le rénover et ce serait la solution, puisque la peine de mort a été abolie !

*La France va recueillir « quelques mineurs isolés » après l'incendie du camp de migrants qui a ravagé l'île de Lesbos. Incendie allumé par les migrants clandestins, ce qu'il ne faut pas ignorer.

Ils viendront, sans doute, grossir les bandes de centaines de « mineurs isolés » qui sèment la peur dans les arrondissements nord de Paris et la périphérie.

D'ailleurs, suivant l'exemple de Lesbos, on peut s'attendre dorénavant à de nombreux incendies dans ces différents camps puisque cela devient le meilleur et le plus sûr moyen d'être accueilli par les pays européens « à titre purement humanitaire » bien entendu !

Manuel Gomez